The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

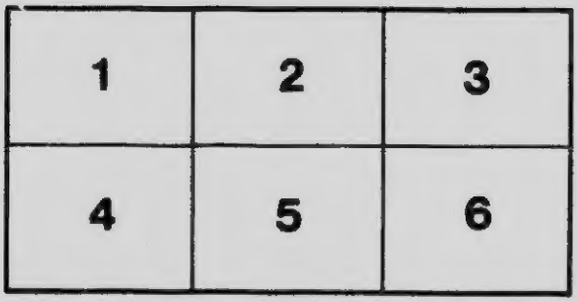

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

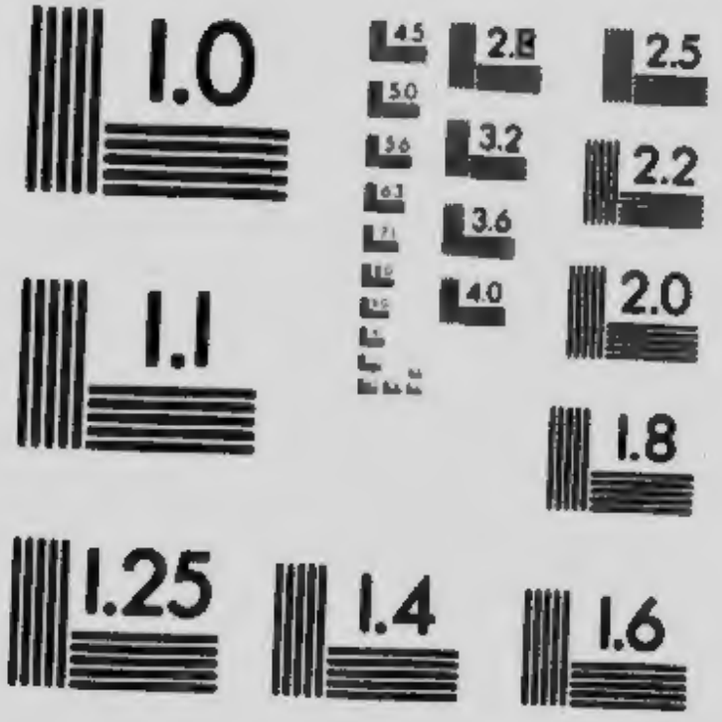

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

904.44
C 319m

TOM

LIT

Le

J. H

904.44
C 319m

DES MEMOIRES DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA

DEUXIEME SERIE—1905-1906

TOME XI SECTION I

LITTERATURE FRANCAISE, HISTOIRE, ARCHEOLOGIE, ETC.

Le Masque de Fer n'était pas Matthioli

Par PAUL De CAZES

EN VENTE CHEZ

J. HOPE ET FILS, OTTAWA; THE COPP-CLARK CO., TORONTO
BERNARD QUARITCH, LONDRES, ANGLETERRE

1905

P904.44
C 319m

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

A Monsieur le rédacteur en chef de l'Evénement
Hommage de l'auteur
Paul de Cazes

III.—*Le Masque de Fer n'était pas Matthioli.*

PAR PAUL DE CAZES.

(Lu le 25 mai 1905.)

Dans le cours du printemps, M. Funck-Brentano, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, et auteur de plusieurs ouvrages historiographiques, donnait à Québec une conférence sur la fameuse légende du Masque de fer.

S'appuyant sur les documents, concernant la Bastille, confiés à sa garde, il se faisait fort de démontrer qu'il avait le mot de cette énigme jusqu'aujourd'hui impénétrable.

Avant de parler du prisonnier, M. F. Brentano entretint son auditoire de la prison, d'une façon fort intéressante, mais parfois, il faut bien l'avouer, un peu fantaisiste. Il a usé très largement de l'autorité que lui donne la situation qui l'a fait le dépositaire d'archives où il a été à même de consulter les documents sur lesquels il étayait sa démonstration.

Si on ignorait tout de la mystérieuse prison d'Etat, dit-il, c'est que les prisonniers qui en sortaient, avant d'être mis en liberté, se liaient par un serment solennel de ne rien dévoiler de ce qui s'y passait. [1]

En entendant cette déclaration de M. Brentano, on tremblait de frayeur en songeant aux horribles choses rendues inviolables par le terrible secret, on frémissait à la pensée de toutes les horreurs qui se cachaient derrière le *chut mystérieux*, par lequel répondait tout prisonnier libéré interrogé sur ce qu'il avait vu et entendu pendant sa détention.

Mais on avait tort de soupçonner ce serment de couvrir de sinistres secrets. Bien au contraire, si serment il y avait, il devait servir à garantir la Bastille d'une pléthore de grands seigneurs décavés qui auraient sollicité d'y être internés, s'ils avaient eu la moindre idée des prévenances dont y étaient comblés les prisonniers d'Etat.

Ce fut donc un grand soulagement pour l'auditoire, sous le coup de l'émotion profonde où l'avaient plongé les sous-entendus de M. Brentano,

(1) M. F. Brentano semble avoir oublié que le père Briffet, pendant plusieurs années aumônier de la Bastille, dans son "Traité des différentes sortes " de preuves qui servent à établir la vérité dans l'Histoire", publié en 1769, l'avocat Linguet, dans ses "Mémoires sur la Bastille", où il fut prisonnier pendant deux ans, et enfin M. du Junca, lieutenant de roi de cette prison d'Etat, dans son journal, donnent des détails prouvant qu'ils n'étaient gênés par aucun serment.

55878

quand celui-ci, sans transition, lui révéla que la vieille forteresse avait une mauvaise réputation tout à fait imméritée et n'était ni plus ni moins qu'un lieu de délices, un paradis pour les gourmands. Loin d'y pourrir sur la paille humide de sombres cachots, on y occupait au contraire des chambres très confortablement meublées, où on vivait comme des coqs en pâte; car, s'il faut en croire M. Brentano, le gouvernement affectait aux frais de tables des prisonniers des sommes incroyables,[1] couvrant des menus fantastiques. Bien plus, avec une honnêteté qui faisait le plus grand honneur à cette administration unique, on remettait scrupuleusement à ceux qui consentaient à s'arracher aux délices de cet asile hospitalier le montant des sommes attribuées à leur entretien, qui, naturellement, n'avaient pu être complètement dépensées.

En somme, se faire mettre à la Bastille était une excellente spéculation; on s'y faisait des rentes tout en y vivant le plus confortablement du monde.

Après cette description charmante, bien peu parmi les femmes qui composaient l'auditoire de M. Brentano n'auraient pas volontiers accepté .....pour leurs maris, une détention d'un an ou deux à la Bastille, d'autant plus qu'il arrivait parfois, comme dans le cas du duc de Richelieu, que l'amour conjugal y trouvait un regain de vivacité.

Mais ce tableau si attrayant, malgré les sources où le conférencier est censé avoir puisé son authenticité, ne m'en paraît pas moins quelque peu chargé.

Si le gouvernement avait traité tous ses prisonniers avec la même munificence, aux frais de l'Etat, pourquoi du Junca dirait-il, dans son journal, en parlant du prisonnier Masqué: "*ledit prisonnier étant nourri par le gouvernement*," comme on le verra dans une citation que je fais plus loin.

Pour M. Funck-Brentano, le prisonnier mystérieux, improprement appelé l'homme au masque de fer, puisqu'il est admis qu'il portait un masque de velours noir, n'était ni un frère jumeau ou adultérin de Louis XIV, ni l'un des ducs de Beaufort ou de Monmouth, ni un des personnages qui ont disparu d'une manière plus ou moins énigmatique de la scène du monde pendant les vingt-cinq dernières années du dix-septième siècle. Il affirme que le prisonnier masqué n'était rien autre qu'un certain Girolamo Matthioli.[2]

Ce Matthioli, dont l'histoire est connue, était un vulgaire intrigant, ministre et favori du duc de Mantoue, prince débauché, dont les finances étaient dans le plus lamentable état.

(1) M. Brentano affirme que le gouvernement affectait aux frais de table des prisonniers, selon leur importance, de dix à cent francs par jour, représentant dix à cent dollars de la monnaie d'aujourd'hui.

(2) M. Brentano n'a fait que remettre au jour une ancienne version donnée pour la première fois par le baron Heiss dans le "Journal encyclopédique," en 1770.

Louis XIV, conseillé par Louvois, avait jeté les yeux sur Casal, place forte située en territoire mantouan, sur la rive droite du Pô, considérée comme un point stratégique important. Les renseignements qu'il avait obtenus sur le compte de Matthioli lui firent croire qu'il ne pouvait trouver un intermédiaire mieux disposé à mener à bonne fin la vente de la forteresse qu'il convoitait. Celui-ci, après avoir reçu force pots-de-vin, exécuta les négotiations qui, d'après les conventions, devaient être strictement secrètes. Bientôt il informa Louis XIV que Casal lui serait livré moyennant cent mille écus. Mais quand Catinat, sur l'ordre du Roi, alla pour prendre possession de la forteresse, il trouva les portes fermées.

Il fut prouvé que, moyennant considération, Matthioli avait fait part aux cours d'Autriche, d'Espagne et de Piémont du marché conclu et celles-ci ayant tout intérêt à ce que la France ne prît pas possession d'une position stratégique considérée comme importante, sur un territoire étranger, le firent manquer.

Louis XIV jura de tirer une vengeance éclatante du fourbe qui l'avait joué aussi impudemment. L'ayant fait venir sur le territoire français, sous prétexte de renouer des négociations nouvelles, il le fit enlever par Catinat et enfermer dans la forteresse de Pignerol, qui alors appartenait à la France, et où devait être déjà le prisonnier masqué, comme je crois pouvoir le prouver. Le duc de Mantoue, non moins furieux de voir, par l'indiscrétion de son ministre, échouer une négociation qui aurait eu pour effet de remplir ses coffres épuisés, se laissa escamoter son ministre sans opposer la moindre protestation.

Ceci est de l'histoire.

M. F. Brentano a mis une incontestable habileté dans l'exposition de sa thèse, mais il n'a pas même tenté d'éclaircir certains points obscurs qui, à mon avis, méritent d'être élucidés.

Je n'ai pas la prétention de donner un nom au prisonnier mystérieux, mais je crois pouvoir établir que l'homme au masque n'était pas Matthioli.

Je n'ai pas été comme M. Brentano à même de consulter les précieux documents inédits confiés à sa garde. Pour tirer mes déductions, je devrai donc me servir du fruit des recherches de ceux qui ont tenté de percer le mystère.

Quoi qu'il en soit, je crois être en mesure d'établir: 1o. Que le prisonnier masqué ne pouvait être qu'un personnage de très haute marque;

2o. Qu'une raison d'état de la plus grande importance pouvait seule motiver toutes les précautions prises pour cacher son nom et son visage;

3o. Qu'il était emprisonné depuis au moins huit ans, quand Matthioli fut enfermé à Pignerol.

Les preuves les moins contestables font voir que le prisonnier masqué était traité avec la plus grande déférence; avec une déférence exagérée, même. Tout ce qu'il demandait lui était accordé et on prévenait ses moindres désirs.

L'extrait suivant du journal de M. du Junca, lieutenant de roi a la Bastille, dont l'authenticité ne peut être contestée, et auquel M. Brentano a, du reste, référé à plusieurs reprises dans sa conférence, font foi de toutes ces choses.

Parlant de l'arrivée du prisonnier à la Bastille, le jeudi 18 septembre 1698, M. du Junca ne dit-il pas: "Je le conduisis moi-même sur les "neuf heures du soir, dans la troisième chambre de la tour de la "Berthaudière, *laquelle chambre j'avais eu soin de faire meubler de "toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-"Mars.* En le conduisant à ladite chambre j'étais accompagné du sieur "Rosarge que M. de Saint-Mars avait amené avec lui, *lequel était "chargé de servir et de soigner ledit prisonnier qui était nourri par le "gouvernement.*"

Outre le soin que l'on prenait de *faire meubler de toutes choses* la chambre du prisonnier masqué, on lui donnait pour le servir M. de Rosarge qui venait occuper la charge importante de *major de la Bastille.* Est-il quelque part fait mention, dans les annales de la Bastille, que pareilles attentions aient été portées à aucun autre prisonnier, parmi tous ceux qui, portant les noms les plus illustres de France, y ont été internés. [1]

Quelles raisons aurait-on eues de combler de toutes ces prévenances ce Matthioli qui, en somme, n'était qu'un vulgaire coquin?

Ne serait-il pas plus rationnel de supposer que c'est de Matthioli dont il était question, quand Louvois écrivant au gouverneur de l'île Sainte-Marguerite, au sujet d'un prisonnier dont il ne donne pas le nom, selon son habitude,[2] lui recommandait de *"le traiter au pain et "à l'eau, de ne lui donner des effets et du linge que tous les quatre ans*

(1) On affirme que Louvois, le ministre tout puissant de Louis XIV, ayant fait visite au prisonnier masqué dans sa prison, pendant tout le temps que dura l'entretien se tint debout et tête nue et que, quand la personne attachée spécialement au service du prisonnier venait à manquer, le gouverneur lui-même le servait à table.

(2) Il faut savoir, dit M. Jung, dans le cours d'une étude sur le masque de fer, que dans la correspondance de Louvois, jamais les noms des prisonniers ne sont prononcés; ils les désigne ainsi: l'homme que vous savez; celui que vous avez en garde depuis tant d'années; le prisonnier de la tour d'en bas, etc.

"*et de le loger dans le cachot le plus misérable.*" "*Ce qui est assez bon* "*pour un gredin*", ajoute-t-il

Voici maintenant la preuve des précautions inouies que l'on prenait pour cacher le nom et la figure du prisonnier masqué. On la trouve encore dans le journal de du Junca:

"Le jeudi, 18 septembre 1698, dit-il, à trois heures après-midi, "M. de Saint-Mars, Gouverneur de la Bastille, est arrivé pour sa pre- "mière entrée des îles Sainte-Marguerite et Honorat, ayant amené avec "lui, *dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, dont* "*le nom ne se dit pas, lequel on fait toujours tenir masqué*, qui fut d'a- "bord mis dans la tour de la Bazinière en attendant la nuit."

Plus loin, après la mort de l'homme masqué, M. du Junca dit encore: "Le lundi 19 novembre 1703, *le prisonnier inconnu toujours* "*masqué d'un masque de velours noir*, que M. de Saint-Mars, Gouver- "neur a mené avec lui en venant des îles Sainte-Marguerite *et qu'il* "*gardait depuis longtemps* s'étant trouvé la veille, dimanche, un peu "mal en sortant de la messe, est mort sur les dix heures du soir, sans "avoir une grande maladie. M. Giraut, l'aumônier, le confessa, et, sur- "pris par la mort, il ne reçut pas les sacrements avant de mourir. *Ce* "*prisonnier inconnu, gardé depuis si longtemps*, a été enterré le mardi, "à quatre heures de l'après-midi. *Sur le registre mortuaire on a donné* "*un nom inconnu.*"

Dans le même journal de du Junca, on lit encore:

"Le souvenir du prisonnier masqué s'était conservé parmi les offi- "ciers, soldats et domestiques de cette prison, et nombre de témoins "oculaires l'avaient vu passer dans la cour pour se rendre à la messe. "Dès qu'il fut mort, on avait brulé généralement tout ce qui était "à son usage, comme linge et habits, matelas, couvertures. On avait "regratté et blanchi les murailles de sa chambre, changé les carreaux "et fait disparaître les traces de son séjour, *de peur qu'il n'eut caché* "*quelques billets ou quelque marque qui eut fait connaître son nom.*[1]

Comment pourrait-on prétendre, en présence des documents que nous venons de citer, que Matthioli, enlevé presque publiquement par Catinat, et que le duc de Mantoue, son maître, n'avait jamais réclamé, pouvait être l'objet de semblables précautions, lesquelles, je le répète, ne pouvaient être motivées que par une raison d'état de premier ordre.

J'ai dit que le prisonnier masqué avait été incarcéré au moins huit ans avant que Matthioli fut enfermé à Pignerol. Voici sur quoi je base mon opinion.

---

(1) Cet extrait du Journal de du Junca et celui qui le précède, se trouvent cités dans le "Traité des différentes preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire", par le père Briffet, ouvrage publié en 1769.

En 1691, quelque temps après la mort de Louvois, son fils, le marquis de Barbésieux, écrivant à M. de Saint-Mars lui spécifiait les soins qu'il devait donner à *son prisonnier d'il y a vingt ans.* Ce qui ferait remonter à 1671 l'incarcération du prisonnier inconnu, c'est-à-dire huit ans avant celle de Matthioli qui ne fut emprisonné à Pignerol que le 4 de mai 1679. Il serait difficile de supposer que le fils de Louvois ait pu commettre une aussi inconcevable erreur de huit années dans un espace de temps relativement aussi court. Je considère donc cette note du marquis de Barbésieux comme une preuve absolument concluante.

Un document où M. Brentano semble prétendre avoir trouvé le point le plus fort en faveur de sa thèse, est l'acte de sépulture du prisonnier masqué, lequel est, à mon avis, la condamnation la plus formelle de ses prétentions.

Lisons-le:

"L'an 1703, le 19 novembre, *Marchialy, agé de 45 ans ou environ,* "est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans la "paroisse de Saint-Paul, sa paroisse, le 20 dudit mois, en présence de "M. Rosarge, Major de la Bastille, et de M. de Reilh, chirurgien de la "Bastille, qui ont signé."

Je dis que cet acte de sépulture est la condamnation la plus formelle des prétentions de M. Brentano, car celui-ci ne peut honnêtement invoquer la soi-disant similitude de noms, en face de la version, citée plus haut, de du Junca, dont la véracité ne peut être mise en doute, quand il dit: *"sur le registre mortuaire on a donné un nom inconnu".*

D'autre part, l'âge attribué, dans cet acte de sépulture, au prisonnier inconnu, ne concorde nullement avec celui de Girolamo Matthioli qui, né en 1640, aurait eu alors soixante-trois ans.

Cet acte ne peut donc avoir aucune valeur historique, car il est évident qu'il a été fait à plaisir, dans le but de dépister les chercheurs du fameux secret.

En présence de faits dont l'authenticité ne peut être sérieusement attaquée, qui démontrent que le prisonnier masqué ne pouvait être qu'un très haut personnage dont il était de la plus grande importance de cacher le nom et la physionomie, n'est-il pas permis de se demander si la version de Voltaire et des autres historiens et écrivains qui en font un frère jumeau ou adultérin de Louis XIV, n'a pas quelque plausibilité. Ceci expliquerait, il faut bien l'avouer, les égards exagérés dont cet homme était entouré et les précautions qui furent prises pour cacher son identité, non seulement pendant sa vie, mais encore après sa mort. Si l'exactitude de cette hypothèse eut été établie, on conçoit quelles conséquences une semblable révélation aurait pu avoir sur les destinées de la dynastie bourbonnienne.

Il est futile d'opposer comme des preuves les dénégations ou les protestations d'ignorance de personnages qui, connaissant ce secret, avaient tout intérêt à ce qu'il ne fût pas divulgué. Les doutes qu'il est permis d'avoir à ce sujet se trouveraient, jusqu'à un certain point, levés par cette réponse de Louis XV à la marquise de Pompadour, qui, curieuse de connaître l'identité du prisonnier masqué, l'obsédait de ses questions: *"Cessez de m'importuner à ce sujet, je ne puis pas vous le "dire, c'est le secret de l'Etat."*

L'hypothèse à laquelle Voltaire a donné le jour se trouverait sérieusement étayée par le fait affirmé par maints historiens consciencieux, que le feuillet du registre d'écrou de la Bastille qui coïncide avec la date de l'emprisonnement de l'homme masqué a été enlevé et remplacé par un autre d'une écriture différente. Cette substitution aurait eu lieu, prétend-on, vers 1775, par un nommé Chevalier, Major de la Bastille, sur l'ordre de M. de Malesherbes, ministre de Louis XVI.

Quoi qu'il en soit, en face de l'incertitude où nous plonge le manque absolu de preuves certaines, le mieux, je crois, est de se ranger à l'opinion de l'encyclopédiste qui dit en terminant une étude sur la légende du masque de fer:

"La lumière n'est donc pas encore faite sur ce problème intéressant, peut-être ne se fera-t-elle jamais. Si le masque du prisonnier "de Pignerol et de la Bastille recouvrait un personnage dont la naissance était de nature à infirmer la légitimité des Bourbons, on peut "être sûr que les précautions ont été bien prises pour que le secret reste "impénétrable. Dans le cas contraire, celui où il aurait simplement "caché un criminel d'état plus ou moins dangereux, outre qu'il y a des "particularités qu'on ne s'explique pas, il faudrait croire que, parmi "tant de hauts personnages qui passaient pour avoir possédé le secret, "les uns se seraient prêtés à la plus bizarre mystification, les autres en "auraient été naïvement les victimes".

A cette conclusion très sensée, je me contenterai d'ajouter: Je ne puis dire qui était le masque de fer, mais je prétends que ce n'était pas Matthioli, et je crois l'avoir prouvé.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE